

ATEA Accordéon



480 AGENTS



23 300 HABITANTS

4^e commune de l'agglomération
grenobloise, membre de
Grenoble-Alpes Métropole

SERVICE

La Ville de Fontaine recherche pour son Conservatoire à Rayonnement Communal - La Source (Projet culturel, pédagogique et artistique à dominante musicale dans un équipement intégrant le conservatoire de musique, 3 salles de spectacles, des studios de répétition...) un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique discipline accordéon (F/H).

MISSIONS

En tant qu'expert artistique et pédagogique, l'enseignant d'accordéon développe la curiosité et l'engagement artistiques des élèves. Il transmet un large répertoire tout en s'intégrant dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement.

1. Enseignement d'une discipline artistique : l'accordéon

- Communiquer techniquement des gestes artistiques (corps, instrument) dans le cadre d'une pédagogie individuelle ou de groupe.
- Perfectionner et faire évoluer des qualités techniques d'exécution et d'interprétation.
- Déterminer le champ des compétences à acquérir en lien avec le projet d'établissement.
- Concevoir et organiser les liens entre apprentissages techniques et développement de la créativité.
- Appliquer une progression et des enseignements conformes aux programmes pédagogiques.
- S'informer sur les recherches en matière de formation et d'organisation des études.
- Inscrire son activité d'enseignement dans le projet d'établissement.
- Intégrer et développer ses apports dans et pour une démarche globale de formation de l'élève.

2. Organisation et suivi des études des élèves

- Repérer les évolutions des pratiques et les attentes en matière artistique et culturelle.
- Identifier les différentes catégories de publics.
- Ajuster ses méthodes et modalités pédagogiques en fonction des élèves.
- Accompagner l'élève dans la découverte et l'appropriation des moyens propres au développement de sa pratique.
- Repérer et favoriser l'expression, la personnalité et la sensibilité des élèves.
- Conseiller les élèves et les accompagner dans leur orientation.

3. Évaluation des élèves

- Concevoir, appliquer et évaluer un dispositif pédagogique individuel et collectif.
- Mettre en œuvre des indicateurs partagés de progression individuelle et collective.
- Exploiter les résultats de l'évaluation dans l'ajustement des enseignants.
- Organiser des modalités de contrôle des connaissances et des pratiques artistiques.
- Participer à l'organisation et à la conduite de jurys.

4. Conduite et accompagnement de projets pédagogiques, artistiques et culturels

- Prendre en compte les ressources du territoire de l'établissement.
- Participer aux différentes instances de concertation de l'établissement.
- Participer au développement d'une approche collective et à la coproduction du projet d'établissement.
- Concevoir et planifier la mise en œuvre des projets pédagogiques innovants et interdisciplinaires (rencontres, médiation artistique, expositions, actions de diffusion et de création, etc).
- Proposer et négocier les modalités de mise en œuvre des projets en cohérence avec les orientations de l'établissement.
- Identifier et développer des partenariats en lien avec les projets.

5. Pratique artistique

- Se confronter aux différentes productions artistiques sur sa discipline.
- Identifier et appliquer de nouvelles techniques et de nouvelles pratiques.
- Évaluer et perfectionner sa pratique artistique et pédagogique.
- Effectuer des recherches dans sa spécialité pour faire évoluer ses qualités d'exécution technique et artistique.
- Participer artistiquement au projet d'établissement.
- Organiser et animer ses réseaux professionnels.

PROFIL ET COMPÉTENCES

- Être titulaire du Diplôme DUMI ou DE et formation instrumentale DEM.
- Être une personne proactive, créative et passionnée par l'enseignement de l'accordéon et de sa pratique, capable de travailler en équipe et de contribuer au développement du rayonnement du conservatoire sur tout le territoire.
- Être rigoureux(reuse), méthodique, avoir l'esprit d'initiative, autonome, être force de propositions, respecter les projets artistiques, avoir le sens de la pédagogie et de la transmission des savoirs...
- Respect de la déontologie de l'enseignement et du sens du service public.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- CDD du 16 septembre 2024 au 15 septembre 2025 sur le grade d'Agent Territorial d'Enseignement Artistique (B).
- Rémunération statutaire : traitement indiciaire, régime indemnitaire.
- Prise en charge possible d'une mutuelle et/ou prévoyance labellisée + COS38 + COSACAF+ prise en charge des abonnements de transports en commun à hauteur de 75%, abonnement vélo à 100%, participation au RIE.
- Temps de travail : de 0h45 à 2h hebdomadaire selon les inscriptions.

CONTACT DRH

Les candidatures avec lettre de motivation et CV à adresser, à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville B.P. 147 - 38603 FONTAINE CEDEX ou par mail recrutement@ville-fontaine.fr

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

15 Août 2024

POSTE À POURVOIR LE

16 Septembre 2025